

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Fabrice Riat au Conseil municipal

Suite au retrait de Michel Walther, la liste « Intérêts communaux » a été sollicitée pour proposer une candidature en remplacement. Monsieur Fabrice Riat ayant été proposé selon les formes prévues et dans le délai octroyé, le Conseil municipal l'a déclaré élu et se réjouit de pouvoir fonctionner au complet. Fabrice Riat a déjà siégé voici quelques années et reprend le dicastère de l'environnement et des écoles. Le Conseil municipal adresse ses remerciements et ses vœux les meilleurs pour ce retour aux affaires. Pour mémoire, les autres dicastères ne changent donc pas et sont mentionnés sur le site Internet et au panneau d'affichage.

Commission d'école

Madame Audrey Quartenoud a remis sa démission de la commission d'école. Le Conseil municipal a pris acte de ce retrait avec regret et remercie la démissionnaire de son engagement. Le processus de remplacement est engagé de suite d'entente avec la commission concernée.

Représentations

Nicolas Bürgi participera le 22 avril à une séance de coordination au sujet du point de collecte des déchets carnés. Fabrice Riat se rendra le 28 avril à l'assemblée du syndicat de l'école de Prés-de-Cortébert et a participé le 7 avril à la séance de la commission d'école secondaire. Manfred Bühler quant à lui participera le 21 avril à l'assemblée de Jura bernois. Bienne à Tramelan.

Mensuration

La mensuration officielle a été mise à jour et approuvée par l'Office cantonal de l'information géographique. Le coût à charge de la commune s'élève à un peu plus de 77 mille francs, sur un budget prévu de 108 mille francs en 2017. L'économie est appréciable et le Conseil municipal se réjouit que le cadastre soit ainsi à jour.

Parc Chasseral

Vu le contexte de pandémie encore actuel, le Parc Chasseral s'attend à un afflux soutenu de public à la montagne lorsque la neige aura totalement fondu. Afin de réguler les flux et informer le public, le mandat confié à Rahel Burger a été reconduit et étendu aux secteurs proches de la Place Centrale, qui touchent aussi le territoire de Cortébert. Il est rappelé qu'il faut éviter le parcage sauvage qui est puni d'une amende d'ordre de 120 francs dans les pâturages. Si les places sont toutes occupées, une possibilité est de déposer son véhicule près des Métairies en prenant soin de demander l'autorisation à l'exploitant. En tout état de cause, il faut éviter de parquer sauvagement le long de la route au risque de gêner les convois agricoles ou forestiers.

Crottes de chien / Place de sport

Le Conseil municipal rappelle qu'il faut impérativement ne pas laisser les chiens faire leur crotte sur les places de sport devant l'école, la piste cendrée et le terrain de foot en herbe du côté de la Suze. Les enfants jouent beaucoup dans ces espaces qui doivent donc rester propres.